

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19154816

Déposé / Reçu le

18 NOV. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0461 170 662**

Nom

(en entier) : **DEPRO MANAGEMENT**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **chaussée de Waterloo 1589 D - 1180 Bruxelles**

Objet de l'acte : REELECTION DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEUR-DELEGUE - PROCURATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 septembre 2019.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, renouvelle en qualité d'administrateur :

- Monsieur Sefik BIRKIYE (NN 54-11-10-369.57), domicilié à 1000 Bruxelles, Avenue du Vivier d'Oie 53.
- Madame Sule SALIHOGLU (NN 53-04-02-538.58) domiciliée à 1640 Rhode-Saint-Genèse, Avenue Grand Air 24B.

Les mandats prendront fin au terme de l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes arrêtés au 31/03/2025 et seront exercés à titre gratuit.

Les administrateurs précités, ici présents ou représentés déclarent accepter leur mandat et déclarent ne pas être sous le coup d'une disposition prohibitive à l'exécution d'un mandat de gestion.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 2 septembre 2019.

A l'unanimité, le conseil d'administration désigne Monsieur Sefik BIRKIYE pour l'exercice du mandat d'administrateur délégué et Monsieur Sefik BIRKIYE comme président du conseil d'administration.

L'assemblée et le conseil d'administration donnent à l'unanimité des voix procuration à RSM Interfiduciaire SCRL, Chaussée de Waterloo 1151 à 1180 Uccle (RPM 0442.616.443) représentée par Monsieur Serge Leleux, ou un de ses associés, avec faculté de subdélégation, pour publier le présent procès-verbal aux annexes du Moniteur Belge.

Extrait certifié conforme

RSM Interfiduciaire SCRL
représentée par
Serge Leleux
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/11/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).